

<http://sudeducation92.ouvaton.org/spip.php?article1048>



**La pétition contre la réforme
des rythmes a été signé
extrêmement majoritairement à
Gennevilliers : le maire ne doit
refuser cette réforme
de les conditions de
vie et de travail des
enseignant.e.s et des élèves !**



Date de mise en ligne : mardi 8 avril 2014

Copyright © SUD éducation 92 - Tous droits réservés

- PRIMAIRE

La pétition ci-dessous demandant au maire de Gennevilliers à ce que la réforme des rythmes scolaires ne soit pas appliquée a été signée par près de 90 % des professeur.e.s des écoles et instituteurs de cette ville.

L'intérêt des travailleurs-euses de l'éducation et des élèves doit être défendu.

La CGT Educ'action et SUD Education demandent au ministre de l'Education Nationale d'abroger le décret sur les rythmes et aux maires de ne pas l'appliquer.

SUD Education et CGT Educ'action

Monsieur le Maire,

Enseignants du premier degré à Gennevilliers, nous souhaitons nous adresser à vous à propos du décret réformant les rythmes scolaires. Comme vous le savez, beaucoup d'entre nous ont manifesté par la grève (70 % le 14 novembre) leur opposition à cette réforme régressive. Partout où il est appliqué, le décret provoque l'aggravation des conditions de travail des collègues et des conditions d'étude des élèves. Il organise le transfert d'une partie des missions de l'école vers les collectivités et aggrave ainsi les inégalités sur le territoire : des communes rurales peinent à recruter un seul "animateur" et ne savent comment le payer alors qu'Issy-les-Moulineaux propose une activité voile dans le cadre du périscolaire. Ce décret est un marchepied qui peut conduire à l'autonomie complète des municipalités quand au choix des horaires et du périscolaire, balayant définitivement le cadre national. Il est aussi une étape dans la construction d'une Ecole dans laquelle les enseignants se contenteraient des « fondamentaux » (français, maths, peut-être histoire) quand tout le reste serait assuré par des intervenants, à la charge des municipalités, et, bientôt, payant. C'est pourquoi nous réclamons l'abrogation du décret.

Nous pensons que, dans le cadre de ce décret, aucune formule ne sera moins mauvaise qu'une autre, les enfants et les adultes de l'école seront plus fatigués, plus stressés, moins efficaces.

Nous vous demandons donc de refuser de mettre en place le décret à la rentrée 2014.

Pétition soutenue par les syndicats CGT Educ'Action, SUD-Education